

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUIN 1922

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses de Ravitaillement pour l'exercice 1922.

(Voir les nos 24-XIX, 240 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 27 juin 1922.)

Présents : MM. HUBERT, président; BAECK, BROEKX, DEMERBE, DEMOULIN, DUPRET, LIESENS, LOMBARD, RUTTEN, SIMONIS, SOLAU et CARPENTIER, rapporteur.

MESSIEURS,

L'article 1^{er} du budget du Ravitaillement, tel qu'il est présenté à l'approbation du Sénat, stipule qu'un crédit de 107,400,431 francs sera ouvert pour couvrir :

1° Les dépenses du ravitaillement de la population civile en 1922 (services frigorifiques) ;

2° Les dépenses de liquidation des services de l'Administration du Ravitaillement.

D'autre part, l'article 2 prévoit, en recettes, une somme de 101 millions 450,000 francs produite par les ventes effectuées par les services frigorifiques du Ravitaillement. Le déficit serait donc de 5,950,431 francs.

En ce qui concerne les recettes provenant en 1922 de la vente des stocks du service des vivres indigènes, des services commerciaux et du service du costume national, celles-ci seront rattachées au budget du Ravitaillement de l'exercice 1921.

Les dépenses de 107,400,431 francs comprennent :

1° Pour le service administratif chargé de la liquidation : 1,831,996 fr. ;

2° Pour les services frigorifiques, 96,952,435 francs ;

3° Pour les dépenses de premier établissement de services frigorifiques : 800,220,000 francs.

I. Parmi les dépenses afférentes à l'administration proprement dite chargée de la liquidation des divers services du Ravitaillement, nous relevons un poste de 1,398,196 francs pour le traitement du personnel temporaire ; un de 317,000 francs pour loyers, fournitures de bureau et divers, et un de 1,168 francs pour frais de route, séjour et débours en province.

Le personnel attaché à cette administration a été considérablement réduit : en décembre 1921, il comptait 36 fonctionnaires ; le 30 juin 1922 il n'en compte plus que 22, les agents temporaires étaient en décembre 1921 au nombre de 204 ; le 30 juin ils sont encore à 96. La dépense mensuelle de 126,000 francs tombe à 60,000 francs.

D'après les déclarations fournies à la Chambre par l'honorable Ministre de l'Industrie et du Travail, on pourrait encore licencier endéans les trois mois une quinzaine d'agents temporaires. A la fin de l'année, tout ce personnel serait versé dans un seul service dont les bureaux seraient établis dans un seul immeuble ; les quatre autres immeubles actuellement occupés par les services de liquidation étant loués à bail, seront abandonnés.

II. Les services frigorifiques absorbent 96,952,435 francs.

Nous notons 3,186,000 francs destinés à payer les traitements au personnel temporaire ainsi qu'au personnel ouvrier ; un poste de 8,766,435 fr. pour couvrir les frais de transport et un poste de 85,000,000 de francs pour l'achat de viande congelée pour l'alimentation de la population civile et de l'armée.

Le personnel temporaire ne comporte actuellement plus que 137 unités dont les appointements s'élèvent à environ un million, tandis que le personnel salarié et le personnel ouvrier se compose de 267 unités dont les salaires s'élèvent à 1,700,000 francs.

Nous constatons qu'une diminution sérieuse a pu être réalisée dans ce service dans ces derniers temps.

Les frais d'exploitation et de transport ont été trouvés élevés par la Commission du Sénat. Nous renvoyons pour tous les détails aux notes à l'appui des prévisions des dépenses inscrits dans le budget, ainsi qu'au rapport n° 240 présenté à la Chambre. Le Ministre a déposé à la Chambre un amendement réduisant ce poste de 135,000 francs.

L'achat de la viande congelée intervient dans le budget pour une somme de 85,000,000 de francs.

Pour établir ce chiffre, on a pris comme base d'évaluation la consommation moyenne en 1921, soit 25,000 tonnes, au prix moyen de fr. 3-40 le kilogramme.

Une baisse très sensible dans la consommation de la viande s'est produite pendant l'année 1922, aussi le Ministre a-t-il proposé de réduire la somme pour achat de viande : les 85 millions sont ramenés à 58 millions, c'est-à-dire à la somme nécessaire pour liquider le dernier contrat fait en juin 1921.

Depuis cette époque, il n'a pas été fait d'autres achats. La quantité dont on dispose est largement suffisante pour assurer la vente jusqu'à la fin de l'année. Il en résulte une réduction de 27 millions pour ce poste.

Les dépenses de premier établissement du service frigorifique ont été évaluées à la somme de 8,220,000 francs.

D'après les déclarations faites par l'honorable Ministre, ce crédit est uniquement destiné à achever les installations qui étaient en voie d'édification au moment où il a été chargé de la direction de ce Département. Il a renoncé à la construction de tous les frigorifères qui avaient été projetés, notamment ceux de La Louvière, Saint Ghislain et Ostende.

Les sommes prévues au budget sont destinées : 1° aux travaux de parachèvement des frigorifères de Bruxelles, Namur, Anvers, Marcinelle, Arlon, Verviers, Audenarde, Bressoux, Péruwelz, Ypres et Gand ;
2° à l'achat de 25 wagons isothermiques estimés à 250,000 francs.

Les recettes des services frigorifiques comprennent :

1° 100,150,000 francs pour viande congelée, à concurrence de 30,000 tonnes.

Pour atteindre cette somme, le prix de vente moyen par kilogramme devrait être de fr. 3-35, alors que le prix de vente réalisé n'est en moyenne que de fr. 2-50 à 2-75 au kilogramme.

Les prévisions du Département ne pourront donc, selon toute éventualité, se réaliser, ce poste subira nécessairement une réduction notable si le prix de vente, ce qui est à espérer, ne subit pas de hausse. Le Ministre de l'Industrie et du Travail a d'ailleurs réduit la recette à 74 millions de francs.

2° 1,300,000 francs pour la vente de glace.

Ces considérations démontrent à suffisance que le déficit de 5 millions 554,000 francs qui est porté au budget sera notablement supérieur ; il atteindra, à cause de la baisse du prix de vente de la viande, une vingtaine de millions.

Quelle est en ce moment la situation des services frigorifiques ?

D'après les déclarations faites à la Chambre par l'honorable Ministre, le déficit s'élevait, au 31 décembre 1921, à 46,647,570 francs.

En voici le détail :

Dépenses commerciales	fr. 405,309,112 64
Recettes commerciales	346,479,566 15
Stock	34,310,005 47
Solde débiteur sur vente	3,576,593 32
Dépenses premier établissement	23,641,054 91
Pertes sur vente	17,780,991 21
Frais généraux	22,548,839 43
Amortissements	3,155,783 52
Mali d'inventaire	1,937,446 82
Viandes saisies	902,411 07
Pertes sur change	322,098,90

Devant cette perte énorme, l'honorable Ministre a chargé une Commission d'études pour examiner ce qu'il y a lieu de faire des installations frigorifiques.

Trois solutions se présentent :

1° L'exploitation en régie dont l'expérience a été plus que concluante ;

2° Liquidation pure et simple ;

3° Cession à une société qui exploiterait sous le contrôle de l'État.

L'honorable Ministre du Travail a déclaré à la Chambre qu'il espère pouvoir présenter une solution définitive avant la fin du mois d'octobre.

D'après l'article 4, les recettes des services des vivres indigènes, des services commerciaux et du service du costume national, seront attachés au budget de 1921.

Le rapport présenté à la Chambre par l'honorable M. Fieullien, fournit des données très détaillées au sujet de la valeur d'achat et de

la valeur réalisable de chacune des nombreuses marchandises formant les stocks de ces divers services.

Nous résumons les divers tableaux :

	Valeur d'achat.	Inventaire au 31 décembre 1921.	Réalisation.
Céréales fr.	39,839,737 »	32,412,000 »	32,216,597 »
Services commerciaux.	1,648,656 87	516,137 76	475,500 » déjà réalisés. 40,500 » à réaliser.

Costume national :

Tissus	4,656,268 06	}	4,056,000 » estimation.
Costumes	4,065,120 »		

Les grandes différences dans les chiffres des services commerciaux proviennent du fait que les marchandises comprennent des objets les plus variés et qu'elles ont été reprises en masse de la base américaine.

Parmi le matériel de transport, nous comptons 157 allèges constituant la flottille du département. Une centaine d'entre elles ont été vendues par l'intermédiaire du département des Affaires économiques.

Quant au Service du costume national, la liquidation des costumes, des tissus et des accessoires fait prévoir dès maintenant un déficit considérable. Il atteindra certainement 5,000,000 de francs, pour la réalisation des stocks restant au 31 décembre 1921. A ce moment, il restait 30,112 costumes à liquider. Depuis lors, 5,500 costumes ont été fournis aux réfugiés russes, pour une valeur de 640,000 francs.

Le résultat peu satisfaisant de cette opération provient du fait que le prix de revient du costume est plus élevé que le prix de vente, qui au détail est de 125 francs (les chiffres détaillés figurent à la page 7 du rapport n° 240 de la Chambre).

Nous concluons en reproduisant ci-dessous le bilan des pertes faites par les différents services du Ravitaillement, tel qu'il figure au rapport présenté à la Chambre ; ce bilan a été dressé d'après des chiffres fournis par le Département compétent.

Grains et farines	fr. 429,718,721 65
Allèges.	9,500,000 »
Bétail	84,281,996 99
Sucre	1,460,807 03
Costume national	4,714,680 63
Intervention dans les pertes des coopératives intercom ^{les} .	89,918.550 69
Services commerciaux (estimation).	98,000,000 »
Services frigorifiques (estimation)	46,647,570 »

Total : fr. 764,242,327 97

Le Rapporteur,
V. CARPENTIER.

Le Président,
ARM. HUBERT.